L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 5
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Les dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de A. Niederweiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,677—Division B—Attendu que Adolfe Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Niederweiser, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 7 juil—7 11 16

Succession de D. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,676—Division B—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D Sullivan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 7 juil—7 11 16

Succession de Joseph Grace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,754—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier—Ernest T. Florance, Cunningham & Cunningham, avocats. 7 juil—1f

Succession de Mme Julia C. Wiggin ou Wiggins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,675—Division A—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julia C. Wiggin ou Wiggins, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 7 juil—7 11 16

Succession de E. George.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 76,678—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu E. George, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 7 juil—7 11 16

Succession de Mme Sarah Ford, veuve de feu Anthony Deter Sr., et femme, décédée, par 2nd mariage de Bernard Fontan, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,416 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard Fontan, Sr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL. Greffier.—A. Guilbault, avocat. 7 juil—7 11 16

Succession de Joseph Kelly ou Kelley

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,470—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. Ernest T. Florance, Cunningham & Cunningham, avocats. 6 juil—1f

Succession de Sarah Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76 662—Division A—Attendu que George K. Barnes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Sarah Barnes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL. Greffier.—Saunders & Gurley, avocats. 6 juil—6 10 15

Succession de John McCullough.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,663—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John McCullough, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL. Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 6juil—6 10 15

Succession de William L. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,654—Division A—Attendu que Mme Julia Scharlet, veuve de William L. Taylor, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William L. Taylor, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier.—A. J. Villeré, avocat. 4 juil—4 8 13

Succession de Isaac W. Boone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,683—Division D—Attendu que Henry T. Boone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac W. Boone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dufour & Dufour, avocats. 4 juil—4 8 13

Succession de H. C. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76 424, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier — E. T. Florance, avocat. 1 juil—1 5 10

Succession de William Thompson, Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 75,059—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Thompson, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Peter G. Rodell, avocat. 28 juin—28—juil 2 7

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

No 819 rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Félicité Rosella Sloane.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 76,244.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—LUNDI, le 10 juillet 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 76,244, daté le 7 juin 1905, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 103, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Dumaine et Ste Anne, mesurant en mesure américaine vingt quatre pieds onze pouces de face à la rue Bourgogne [24 pieds 11 pouces] sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes [127 pieds 10 pouces et 5 lignes] de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—La moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, payable dans un an, en un billet de l'acquéreur portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement avec privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses de non aliénando, cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du montant dudit billet ou en partie quelconque et toutes les autres clauses de sécurité contenue dans les actes de vente.

L'acquéreur d'assumer, en sus de son enchère, le paiement de tous les certificats de la vente et toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année courante de 1905, et d'accepter la police d'assurance existant sur la propriété vendue. L'acquereur d'avoir droit aux loyers seulement de la date de la signature de l'acte de vente et de déposer dix pour cent du montant de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente passé devant M. V. Déjan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Carleton Hunt, avocat. 9 juin—9 11 18 25—juil 2 9

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN EXCELLENT PLACEMENT.

LA RESIDENCE MODERNE ET COMMODE EN BOIS A DEUX ETAGES.

Avec terrains spacieux. No 2310 rue Magasin

Entre les rues Philip et Première.

Succession de Mme Katie Birg Richard, décédée.

No 75,570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 25 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 juin 1905, et aussi d'un ordre supplémentaire rendu par le susdit juge le 21me jour de juin 1905, le tout dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, autrefois Live Oak, Philip et Première, désignés comme les lots A et B sur un plan par C. A. Hedin, voyer, daté le 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5 dans les registres de William Monaghan, autrefois un notaire, et par la lettre H sur un plan par P. J. Rothaas, daté le 18 mars 1936, déposé dans les registres de J. B. Marks, autrefois un notaire, comme plan No 11. Les dits lots A et B sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magasin par cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot H mesurant trente six pieds, quatre pouces et trois lignes de face à la rue Philip, par cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence moderne et commode à deux étages en bois couverte en ardoises No 2310 rue des Magasins, ayant galeries sur la façade, le fond et le côté, vestibule, chambre à bain, jolis salons doubles, salle d'attente, salle à manger, plusieurs grandes chambres à coucher, chambres à domestiques, office, dépendances, hangar, citernes, etc.; plombage moderne sanitaire, gaz et électricité, murs cimentés, pelouse, jardins de fleurs, bien distribués et agrémentés, à proximité des marchés, écoles, églises et lignes de chars électriques et dans un voisinage choisi. Vendue sujette au bail sur ladite propriété expirant le 1er octobre 1905, à un loyer de $720.00 par an.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1, 2 et 3 ans devant être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les billets portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le pacte de non aliénando, 5 0|0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, la bâtisse devant être assurée et les polices transférées au porteur des billets, l'acquéreur assumant les taxes de 1905 en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 comptant pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant l'Hon. C. C. Friedrich, notaire, aux fais de l'acquéreur.

Philip H. Ments, avocat.

24 juin—24 25— juil 2 9 16 23 à date.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Lots dans le Cimetière Greenwood.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre, daté le 14 juin 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Dan Lewis et als vs George Hawthorne et als, No 71,630 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre Nos 56 58, 60, 62 et 64, situés sur l'avenue Cedar, entre les promenades Cedar et Aloe, mesurant chacun 6 pieds de face sur 9 pieds de profondeur, dans le cimetière Greenwood de la Nouvelle Orléans, deux desdits lots sont des lots d'encognure, la propriété foncière est en demande, ayez l'œil sur une place de repos pour l'avenir.

Conditions— Comptant; 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Oscar Schreiber, avocat.

18 juin—18 25—juil—2 9 16 20

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs, Installations de Buvette, Meubles de Maison.

IN RE MINEURS GARCIA.

No 76,278—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet VENDREDI, 7 juillet 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1645 avenue Tulane, coin Claiborne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un lot d'effets mobiliers, consistant en installations de buvette, vins, liqueurs, meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

25 juin—25—juil 2 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Vve F. Hanewinckel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,030—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frederick Hanewinckel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat. 28 juin—28—juil 2 7

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

In re Alfred Thiroux versus Veuve E. Lemonne et als.

No 73,053—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 2 juin 1905 et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan publique, MARDI, le 25 juillet 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district, dans l'îlet borné par les rues Tête Anne, Dorgenois, Orléans et Broad, désigné comme lot No 7, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté du lot 6, et sur le côté de la rue Broad, et 84 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 8 et sur le côté de la rue Dorgenois.

Les améliorations sont désignés comme No 2634 rue Ste Anne, comprenant un cottage-résidence simple, grand et confortablement distribué, avec une bonne cour, hangar dans le fond, citerne, etc, près de tous les agréments et dans une section qui s'améliore rapidement.

Conditions de la vente — Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Bussière Rouen, notaire. Les acquéreurs devant assumer les taxes de de 1905, et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication.

F. Bethel, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12 13

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy

No 69,882—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente de propriété dans la paroisse St-Tammany, Lne.

MOI, AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un ordre de vente rendu dans l'affaire ci dessus, le 29 avril 1905, signé par l'Hon. John St-Paul, juge de ladite cour, Division C, lequel dit ordre confirme le jugement de vendre rendu dans cette affaire le 24 mars 1905 et signé le 28 avril 1905 jusqu'ici rendu en cette affaire, vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 19 juillet 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de Huard, No 303 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, étant et se trouvant situé dans la paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les Nos deux et trois (2 et 3) faisant face à la rivière Tchefuncta, et mesurant en superficie le lot No 2 (2) quarante sept 50|100 acres, Le lot No 3 (3) quarante neuf 78|100 acres, borné sur la gauche par les terres de Nina Parent, et sur la droite par le lot No quatre (4) ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent. Le tout d'après un plan fait par Matthew Dicks, voyer, de ladite paroisse de St Tammany le 7 mai 1870 ; moins la propriété ci-après décrite vendue à Edward Barnes, commençant à un point cinquante deux pieds (52' 0" 0") au-dessus ou dans une direction nord d'où la ligne du lot No dix (10) joint les bords de la rivière Tchefuncta, de la dans une direction sud sur les bords de ladite rivière à ladite façade de la jonction dudit lot No dix (10) de la dans une direction Est le long dit lot No 10 sur la ligne de en frontière Nord, sept cent quatre vingt cinq pieds (785' 0" 0") à la ligne de frontière Ouest ; du quatre (4) de la dans une direction Nord sur le long de la dite ligne de frontière du dit lot quatre (4), cent cinquante pieds (150' 0" 0") de la dans une direction Sud sur une ligne droite au point de départ. La dite propriété étant comprise dans les lots Nos deux et trois (2 et 3).

Termes et conditions—Comptant ; l'acquéreur devant payer en sus et au-dessus de son enchère les taxes dues et exigibles sur la propriété vendue, pour cette année courante, 1905, et de déposer avec l'encanteur vingt pour cent (20 0|0) sur le montant de son enchère, au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant M. V. Déjan, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

AUG. HUARD, Encanteur

Bureau, 121 rue Carondelet.

Voyez le plan à la Bourse.

Albert Voorhies, avocat pour la veuve du défunt.

Charles Lonque, avocat pour l'exécuteur.

18 juin—18 25—juil 2 9 16 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Pierre Favre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans— No 76,549—Division E—Attendu que Adolfe Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Favre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 29 juin—29—juil 3 8

Succession de Léon Samson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,095 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Coralie Samson, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier—Harold W. Newman, avocat. 29 juin—29—juil 3 8

Succession de Veuve Armand Bocus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 75,218 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolfo Dugué, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 28 juin—28—juil 2 7

EXCURSIONS DU DIMANCHE A BON MARCHE

SUR LE NEW ORLEANS, FORT JACKSON ET GRAND ISLE RAILROAD.

Les trains partent d'Algier à 8 heures a. m et arrivent à 7.35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 cens, 75 cents et $1.

J. B. LANDRY, Surintendant.

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Deuxième District.

Deux jolis cottages simples. Nos 2632 et 2634 rue Ste Anne, entre les rues Broad et Dorgenois.

Succession de Joseph O. Guzman.

No 75,635 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 13 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 8 juin 1905, pour le compte de la succession de Joseph O. Guzman, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir —

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois Orléans, Ste Anne et Broad, désigné comme lot No 8 sur un plan par J. F. Brown voyer, daté le 12 janvier 1885, le devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant Samuel Flower, notaire, le 9 juin 1885, et mesurant d'après ledit devis, 31 pieds, 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le divisant du lot 7 et 84 pieds 5 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 9.

Les améliorations sont connues comme No 2632 rue Ste Anne, comprenant un joli cottage simple, résidence bien subdivisée, avec grande cour sur le côté, ensemble avec un hangar dans le fond, citerne, etc, à proximité du marché Maestri, lignes de chars, etc., et toujours louée.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dorgenois, Orléans et Broad, désigné comme lot No 7, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté du lot 6, et sur le côté de la rue Broad, et 84 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 8 et sur le côté de la rue Dorgenois.

Les améliorations son. désignés comme No 2634 rue Ste Anne, comprenant un cottage-résidence simple, grand et confortablement distribué, avec une bonne cour, hangar dans le fond, citerne, etc, près de tous les agréments et dans une section qui s'améliore rapidement.

Conditions de la vente — Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Bussière Rouen, notaire. Les acquéreurs devant assumer les taxes de de 1905, et déposé 10 0|0 au moment de l'adjudication.

F. Bethel, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE MAISON NEUVE MODERNE

—CONNUE COMME LA—

Résidence Dupré,

Faisant face au "City Park", entourée par de vastes étendues de terre et étant une des plus belles vues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

NO 926 AVENUE DU "CITY PARK",

En face de l'entrée principale du "City Park" et à proximité des chemins de ceinture Canal et Esplanade et des lignes de chemin de fer du Bayou St-Jean.

Pour cartes d'entrée s'adresser aux Encanteurs.

SUCCESSION D'EUGÈNE DUPRÉ.

No 75,661—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 3 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 29 juin 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet désigné comme le No municipale 570, borné par le Chemin de la Métairie ou avenue du City Park, les rues Dumaine, Alexandre et N. Hennessey, (autrefois rue Napoléon) lesquels lots sont désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sur un plan de Allan D'Hemécourt, voyer, annexé à un acte pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville, daté le 17 janvier 1844, et mesurant comme suit à savoir :

Le lot No 6 mesurant 33' 4" 5" de face au chemin de la Métairie ou à l'avenue du City Park, 28' 4" 1" de face à la rue Dumaine, 140' 10" 5" de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexandre et 158' 4" 4" de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les lots Nos 7, 8, 11 et 12 mesurant comme suit, à savoir : Le lot No 7 mesurant 33' 4" 5" de face au chemin de la Métairie ou à l'avenue du City Park, 28' 4" 2" de largeur dans le fond le séparant du lot 11, 94' 4" 4" de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexandre le séparant du lot No 6, 111' 10" 2" de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8 ; le lot No 8 mesurant 33' 4" 5" de face au chemin de la Métairie ou à l'avenue du City Park, 28' 4" 1" de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 11 ; 111' 10" 2" de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexander, le séparant du lot No 7 ; et 129' 9" 4" sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 9

Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 32' de face à la rue N. Hennessey sur une profondeur de 113' 4" 5" ; le lot No 12 formant l'encognure des rues N. Hennessy et Dumaine.

Les lots Nos 9 et 10 mesurant comme suit, à savoir. Le lot No 9 mesurant 33' 4" 5" au Chemin de la Métairie, 28' 4" 1" de largeur sur la ligne du fond, le séparant du lot No 11 et 129' 4" de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexander le séparant du lot No 8, 146' 9" 4" sur l'autre ligne de côté.

Le lot No 10 formant l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue N. Hennessey, et mesurant 33' 4" 5" de face au Chemin de la Métairie, 28' 4" 1" de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 11 146' 9" 1" de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Alexander, le séparant du lot No 9, et 164' 3" 4" de profondeur et façade à la rue N. Hennessey, devant être vendu premièrement pour la raison qu'il y a des liens de privilèges et hypothèque contre ladite propriété en montant à la somme de quatre mille trois cents soixante dix neuf dollars et dix sept sous ($4,379.17) et parfaitement désignée dans le compte-rendu en ceci annexé, faisant partie de ce qui est marqué exhibit "A."

La jolie résidence ci-dessus retirée de la banquette et entourée d'une grande étendue de terre, contenant au rez-de-chaussée grande galerie sur le devant et le côté, vestibule de réception, grand salon, salle à manger, office "butler", cuisine, vestibule dans le fond et escalier, galeries etc. Le premier étage a galeries sur le devant, le côté et le fond, cabinet pour lingerie, chambre à bain, vestibule et quatre chambres à coucher ; il y a aussi un grand soubassement et une grande et magnifique chambre de billard construite sur le toit ; cette maison vient d'être construite et a toutes les installations de plomberie modernes et est en parfait état.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1905.

L'acte de vente pardevant Arthur B. Léopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. Howard McCaleb et E. Howard McCaleb Jr, avocats.

2 juil—2 9 16 23 30—aout 3

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

EXCELLENTE PROPRIETE POUR PLACEMENT.

Magasin-Bâtisse double en briques à un étage et une Bâtisse double en bois à deux étages dans le fond.

Rapportant un revenu de $72 par mois.

Nos 925 et 929 rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Mme Salvatore Marciante, administratrice et individuellement, vs Mme John L. Bas et als—No 76,843—Cour Civile de District Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 10 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement la et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, d'une forme irrégulière ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendance de cela et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages à cela appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la rue Royale, entre les rues Dumaine et St Philippe, mesurant 41' 9" de face à la rue Royale sur une première profondeur sur le côté vers la rue Dumaine, de 128' à laquelle profondeur ladite ligne courant parallèlement avec la rue Royale, 21' 9" la-dessus par une autre profondeur de 32' sur une ligne parallèle à la rue Dumaine à la ligne du fond, laquelle mesurant 66' 6", le tout d'après le plan fait par William Theil, architecte, daté mai 1864.

Les améliorations comprenant une bâtisse-magasin double en briques à un étage et une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, la bâtisse magasin contenant quelques sept chambres et mansarde de chaque côté, louée $12 par côté. La bâtisse en bois à deux étages en la fond, contenant 8 chambres et vestibule de chaque côté. Les chambres sont louées séparément pour $3 par mois chacune. Le revenu total de la bâtisse est de $72 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il en a, en un crédit de un ou un et deux ans après la date, représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété et toutes les clauses usuelles et coutumières d'assurance, le transfert de la police, la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement de la portion de crédit et le pacte de non aliénando et l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat de l'année 1905, en en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant A. Henry Forcelle Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juil—5 9 16 23 30—août 6 10

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sarah J. Cole.

No 75,951—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 3 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 27